



Pour la sixième année consécutive, l'ANSM ouvre un appel à projets pour financer des recherches scientifiques sur la sécurité d'emploi des produits de santé, [indépendamment de l'industrie](#)

L'ANSM a financé 75 projets de recherche depuis 2012.

Les projets de recherche financés en 2017 permettront d'apporter de **nouvelles connaissances sur la sécurité d'emploi des produits de santé.**

Les projets soumis viseront :

- l'évaluation de l'exposition réelle de la population vis-à-vis des produits de santé et leurs risques associés ;
 - le développement, la mise au point, la validation et l'utilisation de systèmes et d'outils permettant :
 - de détecter et d'identifier au plus tôt les situations de mésusage et les événements indésirables,
 - de détecter au plus tôt les risques pour les patients ;
 - l'identification et l'évaluation (prévalence, facteurs associés) des situations non conformes au bon usage : prescriptions par les professionnels non conformes, erreurs des patients dans la prise des médicaments/utilisation des dispositifs médicaux, automédication (médicaments soumis et non soumis à prescription obligatoire), abus, usages détournés ;
- l'évaluation des différences de prise en charge des populations à risque en France avec les autres pays européens ;
 - l'analyse d'impact des communications, recommandations et décisions sanitaires auprès des professionnels de santé et des populations à risque ou leur entourage.

> Les projets de recherche pourront être **de nature observationnelle ou interventionnelle** .
Les recherches observationnelles pourront s'appuyer sur des bases de données existantes (bases médico-administratives, grandes cohortes, etc.) ou sur la réalisation d'études ad hoc dans différents environnements (médecine de ville, hôpital).
Des recherches interventionnelles, mais ne comportant pas d'intervention à risque non justifiée par une prise en charge habituelle, pourront également être proposées.

Appel à projet de recherche 2017

Écrit par ANSM

Jeudi, 19 Janvier 2017 20:23 - Mis à jour Jeudi, 19 Janvier 2017 20:25

> Les projets pourront être présentés sous l'angle des prescripteurs (professionnels de santé), des patients, ou les 2 conjointement.

> Une attention particulière sera portée aux projets concernant des populations qui présentent des risques particuliers telles que, par exemple, femmes enceintes, enfants et personnes âgées.

Dossiers de candidature

Les dossiers de candidature éligibles seront évalués par des experts externes à l'ANSM sur les critères suivants : qualité scientifique, positionnement thématique, méthodologie et faisabilité du projet, qualité des équipes participantes et valorisation.

Suite à cette première évaluation, un jury extérieur à l'ANSM composé de personnalités scientifiques proposera la liste des meilleurs projets au Directeur général de l'ANSM qui décidera des projets à financer.

Les projets, d'une durée maximale de 36 mois, pourront être financés à hauteur de 200 000 euros maximum.

La date limite de soumission des dossiers par voie électronique est fixée au 06 mars 2017 (les documents originaux signés devant être transmis au plus tard le 03 avril 2017), la publication des projets retenus étant prévue en septembre 2017 pour un démarrage des projets début 2018.